

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR PH FINANCE
agissant de concert avec FONCIERE PH GREEN**

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU
DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES »
DE LA SOCIETE LA FONCIERE VERTE**

PRIX DE L'OFFRE

420 euros par action LA FONCIERE VERTE

DUREE DE L'OFFRE

10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société La Foncière Verte en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, PH FINANCE, agissant de concert avec Foncière PH Green, sollicitera, dès la clôture de l'offre publique de retrait, la mise en œuvre de la procédure de retrait

obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier, les conditions d'un tel retrait obligatoire étant déjà réunies. Les actions LA FONCIERE VERTE non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à PH FINANCE en contrepartie d'une indemnité égale au prix par action de l'offre publique de retrait (420 euros par action LA FONCIERE VERTE) nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 16 février 2021, apposé le visa n° 21-040 en date du 16 février 2021 sur la note d'information en réponse établie par La Foncière Verte relative à l'offre publique de retrait visant les actions de La Foncière Verte non encore détenues par le concert constitué de PH Finance et de Foncière PH Green.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société La Foncière Verte » a été déposé auprès de l'AMF le 16 février 2021 et mis à la disposition du public le 17 février 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Le document « Autres informations » relatif à La Foncière Verte et la note d'information en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société La Foncière Verte (www.lafonciereverte.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de ODDO BHF SCA (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres La Foncière Verte. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information en réponse mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni La Foncière Verte, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.